

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 22.06.2022

. d'affichage : 05.07.2022

N° de la délibération : 2022-143

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 45

. votants : 56

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de MESNIL-SAINT-NICAISE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. DE WITASSE THEZY Charles, DOUTART Jean-Luc, FRIZON Hervé, RICHARD Jean-Edouard, LALOI François, Mmes LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, M. ORIER Francis, Mmes CHAPUIS-ROUX Elodie, POLIN Justine, MM. GRAVET Jacques, BECQUERELLE David, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, RIMETTE Jean-Michel, Mme GENSE Caroline, MM. MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre.

M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à M. LEFEVRE Philippe.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.

M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. HAY Francis.

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.

Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.

M. GRAVET Jacques avait donné pouvoir à M. URIER Francis.

M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SALOME André.

Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ACQUAIRE Alain.

M. DE WITASSE THEZY Charles était représenté par M. GRIFFON Patrice, suppléant.

M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LARDOUX.

OBJET :

SUBVENTION AU PROFIT DU SDIS80

Vu les compétences « Sécurité » et « Culture » de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Vu la sollicitation du Centre de Secours de Nesle (SDIS80) en date du 28 avril 2022 en vue d'obtenir une subvention pour l'organisation d'un rassemblement départemental des jeunes sapeurs-pompiers à Nesle le 14 mai 2022,

Considérant l'intérêt de la manifestation organisée pour le territoire de la CCES, celle-ci regroupant 300 participants (hors accompagnateurs, visiteurs et encadrants),

Considérant que 28 communes ont décidé d'accorder pour l'organisation de cette manifestation des subventions pour un montant total de 5.340 euros au profit du SDIS80,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'octroi d'une subvention pour un montant de 1.500 € au bénéfice du Centre de Secours de Nesle (SDIS80) pour l'organisation du rassemblement départemental des jeunes sapeurs-pompiers à Nesle, le 14 mai dernier,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

